

OBJET : Vote du budget primitif SPANC 2022 SETA

Membres en exercice : 26
Membres présents lors de la délibération : 18
Membres ayant donné procuration : 5
Date de convocation : 28/02 /2022
Date d'affichage : 28/02/2022
Votes contre : 0
Votes pour : 23
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni
Au Foyer de Salles d'Armagnac, sous la présidence
de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Arnaud LATAPIE**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DIEDERICH Henri, LAPORTE Régis, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, TARBE Cécile, BOUJU Michel, NALIS Patrick, SAINT LANNES- Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, TROTТА Pascal, LATAPIE Arnaud

Membres représentés : MAURAS Marie-Claude (procuration à Pascal TROTТА). DUPUY Alain (procuration à Joël LABURTHE), DESJARDINS Lionel (Pouvoir à Claude SAINT-LANNES) BARSACQ Franck (pouvoir à Michel BOUJU), FRENOT Thierry (pouvoir à Aline BAQUE)

Délibération :

*Sur présentation du Président,
et après en avoir délibéré,
le conseil syndical*

VOTE à l'unanimité pour le budget primitif 2022 du SPANC ainsi constitué :

	Dépenses	Recettes
EXPLOITATION	53 845,38 €	53 845,38 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €

et charge le Président de le mettre en œuvre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES

